

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES  
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 19/06/2023

\*\*\*\*\*  
Département de  
la Vienne

\*\*\*\*\*  
Arrondissement de  
MONTMORILLON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoirs
50	21	22	1

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures et trois minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion au 26 avenue Henri Petonnet à Vivonne. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : GREGOIRE Philippe – TEXIER Stéphane – GRIMAUD Jean-Paul – BOIRON Noëlle – LE GUERN Romain – GEORGEL Sophie – POIRIER Gilles – DUTAULT Patrick – FORTHIN Benjamin – BELLIN Philippe – BIBAUD André – LATU Roland – PICHON Gilles – BARBOTIN Bernard – CHAPLAIN Christian – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – JARASSIER Michel – JEAN Gisèle – BRANGER Geneviève – POIRIER Fredy

Etaient excusés : THOMASSE Gabriel – MAURY Jean-Pierre – BOCK François – GIRARDEAU Jules – PIN Olivier – BEAU Jacky (donne pouvoir à LATU Roland) – GARGOUIL Francis – SENELAS Rozeen

Etaient absents : VERGNAUD Sophie – SUIRE Sébastien – JESBERGER Gilles – ROBERT René – BORDEVAIRE Nicolas – CARRETIER Michel – MARTIN Alexis – TOURENNE Cyrille – FRICONNET Jean-Luc – LAFRECHOUX Joël – THEVENET Roland – CHASSIN Julien – QUINTARD-MELOUKI Jacqueline – CACLIN Philippe – GAYET Olivier – CAQUINEAU Bernard – SAINT LAURENT Gérard – BOUCHET Roland – RENOUIARD Chantal – BOIRON William – LEONET Frédéric

Observation :  
CACLIN Philippe est arrivé quand le Comité Syndical était fini

A été élu secrétaire de séance M. CHAPLAIN Christian  
Administratifs : GORGEON Pauline – LAURIN Pauline – DALMON Enzo

Délibération n°281\_27062023

**Recouvrement dettes**

Le Président informe le comité syndical que Decathlon n'a pas payé un titre datant de 2019. La Trésorerie demande que l'on effectue un recouvrement de dettes comme suit :

Compte 6817 pour 85 euros.

Le mandat à ce compte génère en automatique un mandat d'ordre mixte.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Comité Syndical :**  
**- le recouvrement de dettes et donne pouvoir au Président pour l'exécution.**

Pour copie conforme,  
Acte rendu exécutoire par  
Le Président,  
M. Philippe BELLIN  
A Valence en Poitou, le 30/06/2023



AR Prefecture

086-200058832-20230627-281\_27062023-DE  
Reçu le 07/07/2023  
Publié le 07/07/2023